

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] remarques chronoligne avenue Bollée

De : Veronique Fraysse

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

<pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Date : Thu, 14 Mar 2024 10:19:13 +0000

Le projet chronolignes sur l'avenue Bollée pose différents problèmes qui remettent en cause sa légitimité.

- l'alignement des arbres et leur état de santé:

Le concepteur du projet n'a pas effectué d'études préalables de faisabilité sur l'aménagement de l'avenue sans avoir à abattre les arbres ce que l'avis MRAE souligne. Le critère tenant aux " travaux d'aménagement" qui autoriserait légalement cet abattage ne peut valablement être avancé si cette étude préalable de faisabilité n'a pas été faite, sinon ce serait la voie ouverte à tout abattage sous prétexte d'aménagement ce qui à mon avis ne correspond pas à l'esprit des rédacteurs du décret.

A ce stade rien ne prouve que les érables de l'avenue Bollée soient malades et dépérissent. Certes, ils sont attaqués mais semblent parfaitement résilients. Des informations des plus diverses circulent sur ces arbres. Il me semble que la moindre des choses est qu'un examen impartial soit effectué. Le Tribunal administratif pourrait être saisi pour désignation d'un expert patenté.

- Le gain de temps et la régularité des bus sur cet axe

A ce stade rien ne prouve que la circulation des bus soit améliorée. La configuration des lieux ne permet pas des voies réservées en milieu de chaussée dans les 2 sens. Sur cet axe , il y aurait une seule voie réservée dans un sens voire aucune. J'exprime les plus grandes réserves sur la simulation de l'avant -projet. A l'heure actuelle il existe sur ce parcours 2 voies réservées dans les 2 sens. Comment peut-on gagner 1 mn 30 ? Si les carrefours giratoires prévus permettraient un gain de temps aux heures de faible affluence. Qu'en serait il en période de pointe ?

- la sécurité et l'agrément des piétons.

Contrairement aux effets d'annonce, les trottoirs seront réduits d'environ 1 m sur la totalité du parcours. Au surplus, la piste cyclable est quasiment intégrée au trottoir. Il va sans dire que les vélos ou trottinettes doubleront les vélos moins rapides par la droite sur le trottoir aggravant ainsi le sentiment d'insécurité des piétons. Il convient de préciser que sur cet axe il existe 6 établissements scolaires qui déversent aux heures de sorties des élèves notamment de primaire.

- La diminution drastique des places de stationnement:

Si bien entendu, il n'y a pas de droit acquis à avoir un emplacement devant chez soi, la collectivité doit pouvoir assurer, dans de bonnes conditions, pour tout véhicule un accès facilité aux commerces de proximité et au domicile des riverains: travaux chez soi, déménagements ou simples courses... Ce ne sera plus le cas.

L'aménagement prévu sur l'avenue Bollée ne présente que des inconvénients à ce stade. On en serait pas arrivé là s'il y avait eu une réelle concertation préalable avec les riverains. Pour preuve, l'aberration de l'aménagement initial -corrigé par avenant ensuite- du carrefour de la butte qui supprimait tous les stationnements malgré la présence de 6 commerces. Croyez vous que si les commerçants avaient été informés, on en serait arrivé là!

Les plus grandes réserves sont donc portées sur ce projet pour l'axe Bollée. Il est regrettable que l'on ait dupliqué sur l'avenue Bollée une modélisation qui ne convient pas à une avenue de moindre

| largeur.